



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° IND-UT-17

Récupération de chaleur sur un groupe de production de froid

1. Secteur d'application

Industrie.

2. Dénomination

Mise en place d'un système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid afin de chauffer ou préchauffer de l'eau ou de l'air.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

L'installation est équipée d'un refroidisseur d'huile :

Récupération pour valorisation de la chaleur du condenseur :	33 100 x $P_{\text{compresseur(s)}}$
Récupération pour valorisation de la chaleur du désurchauffeur :	5 500 x $P_{\text{compresseur(s)}}$
Récupération pour valorisation de la chaleur du refroidisseur d'huile :	5 500 x $P_{\text{compresseur(s)}}$

L'installation n'est pas équipée d'un refroidisseur d'huile :

Récupération pour valorisation de la chaleur du condenseur :	33 100 x $P_{\text{compresseur(s)}}$
Récupération pour valorisation de la chaleur du désurchauffeur :	11 000 x $P_{\text{compresseur(s)}}$

$P_{\text{compresseur(s)}}$ est la puissance électrique indiquée sur la plaque du ou des compresseur(s) en kWél ou dans les données techniques du fabricant.

Si la chaleur est récupérée sur deux ou trois des organes du groupe froid, les certificats sont cumulables.